



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Donne délégation de signature à :

Monsieur Marc NICOD, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut de Droit Privé (IDP),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 932 – Institut de Droit Privé :

- en dépenses : les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette,
- les ordres de missions temporaires impactant le budget CRB 932, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc NICOD, Monsieur Jérôme JULIEN, Directeur Adjoint de l'Institut de Droit Privé, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet le 6 février 2017. Il est mis fin, à la même date, à la délégation de signature consentie, à M. Marc NICOD et M. Jérôme JULIEN, datée du 25 mai 2016.

Fait à Toulouse, le 6 février 2017

Le délégataire,

Marc NICOD

Le délégataire

Jérôme JULIEN

La Présidente,

Corinne MASCALA